

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 FÉVRIER 2022 (19 : 00)

Présents :

Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Madame Marie-Claude Klenner, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Excusé :

Monsieur Jérôme Urbain, Conseiller;

Conseil communal du 17 février 2022

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Démission volontaire d'un échevin - Acceptation

Le Conseil communal est invité à accepter la démission volontaire de Monsieur Manuel Bejarano Medina de son mandat de 4e échevin au sein du Collège communal de la Ville de Binche.

M. Devin tient à remercier chaleureusement M. Bejarano Medina pour ses mandats d'Echevin exercés depuis 2006 au sein de la Ville de Binche et notamment au Service des Travaux et des Finances. Il le remercie également pour le travail accompli tout au long de ces années et lui souhaite bonne continuation.

Acceptation par le Conseil communal de la démission de Mr Manuel Bejarano Medina

2. Avenant au pacte de majorité - Adoption

Le Conseil communal est invité à adopter le projet d'avenant au pacte de majorité déposé par les groupes politiques PS et MR-CI suite à la démission de Monsieur Manuel Bejarano Medina de son mandat de 4e échevin au sein du Collège communal de la Ville de Binche.

Pour: 24

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Balourdos, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Benoît Deghorain, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Natacha Leroy, Laurent Devin, Maria Hamel, Mario Tilmant, Philippe Labar, Vincent Noteboom, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Kevin Van Houter

Contre: 6

Frédéric Joie, Salvatore Calvagna, Thomas Ferrari, Saverio Fragapane, Judith Philippe, Etienne Piret

3. Vérification des pouvoirs - Prestation de serment - Installation d'un nouvel échevin

Après vérification des pouvoirs, Monsieur Laurent Arman est invité à prêter serment afin d'être installé dans sa fonction d'échevin au sein du Collège communal.

M. Devin félicite M. Arman pour sa prestation de serment. Il indique que M. Arman est un mandataire impliqué dans la vie locale et un camarade impliqué dans la vie associative. Il est issu d'une famille très engagée et dont un Centre de Jeunesse, situé à Péronnes, porte le nom de son papa. M. Devin regrette que le papa de M. Arman ne puisse pas assister à la prestation de serment de son fils, à laquelle il aurait tellement voulu participer. M. Devin lui souhaite un bon travail dans ses fonctions.

Prestation de serment et installation de Mr Laurent Arman dans sa fonction d'Échevin

4. Conseil de police - Remplacement d'un conseiller démissionnaire - Décision

Le Conseil communal est invité à acter la démission de Monsieur Laurent Arman comme membre effectif du Conseil de police de la Zone de police Anderlues-Binche et à désigner un nouveau membre en vue de son remplacement.

Désignation à l'unanimité de Mr Manuel Bejarano Medina

5. Conseil de l'action sociale - Déchéance d'un membre - Remplacement - Désignation

Monsieur Gérard Lemaire, Conseiller de l'action sociale pour le groupe UNION, a été déchu de son mandat originaire ainsi que de l'ensemble de ses mandats dérivés par arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2021. Le Conseil communal est invité à prendre acte de la déchéance de Monsieur Gérard Lemaire et à désigner un membre afin de pourvoir à son remplacement.

M. Fayt indique que le mot « déchéance » est terrible. C'est pourtant le terme qu'il convient d'utiliser selon la terminologie applicable en la matière. Il souligne qu'il a été heureux de travailler avec M. Lemaire, toutes ces années, au CPAS. M. Fayt indique que M. Lemaire a rempli son rôle parfaitement et en tous temps. Il avait une qualité de proximité et une connaissance de la population qui rendaient ses avis intéressants dans les différents organes du CPAS.

Désignation à l'unanimité de Mr Benoît Watremez

ILOT PASTURES

6. Ilot des Pastures - Avenant au compromis de vente entre la Ville de Binche et le promoteur - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant au compromis de vente signé avec la société "Conceptual Development" pour le site de l'îlot des Pastures.

Mme Philippe indique que le compromis prévoyait un délai de 18 mois pour obtenir un permis d'urbanisme purgé de recours. Si son calcul est juste, le délai arrivait à échéance le 21 avril 2021. On est le 17 février 2022 et cet avenant est proposé. Elle demande quelle serait la situation si M. Joie n'avait pas soulevé cette problématique. En outre, elle demande quelles sont les garanties suite aux remarques émises lors de l'enquête publique, notamment par la CCATM, et que ces remarques soient prises en compte dans le cadre du projet, si on signe cet avenant.

Plus précisément, M. Piret indique avoir pris connaissance de ce dossier « épais ». Il précise qu'à plusieurs reprises un problème est soulevé dans le cadre de l'étude d'incidence et notamment aux pages 143 et 289 du dossier concernant un parking en centre-ville. Le dossier recommande la création d'autres places de stationnement que celles prévues dans le dossier, certainement pas d'en supprimer mais bien d'en créer d'avantage. Par ailleurs, si le stationnement au sein du site de l'Îlot des Pastures venait à être tarifé, celui-ci devrait être combiné à la modification de la tarification du stationnement en centre-ville puisque que le coût du stationnement au sein du site devrait être, par définition, inférieur à celui en centre-ville afin d'être attractif. Une position devra être prise par rapport à la tarification du centre-ville et en liaisonnement avec ce dossier. Ceci apparaît à la page 119 du dossier. M. Piret demande la position de la ville à cet égard.

M. Devin, à la question de Mme Judith Philippe sur le timing de l'avenant, indique que le Collège communal est toujours attentif aux remarques émises en Conseil communal. Il indique que le 21 février 2017, le Conseil communal a décidé de désigner la société DCB comme acquéreur suite à la mise en vente du site de l'Îlot des Pastures. Le 3 décembre 2018, le Conseil communal a décidé d'approuver le compromis de vente établi par le notaire Babusiaux entre la Ville et la société "Conceptual development" dont DCB fait partie, de procéder à la signature du dit compromis et à l'acte authentique dès que les conditions suspensives de vente seront levées. Le compromis de vente a été signé le 21 octobre 2019 en l'étude du notaire Babusiaux. Le compromis de vente prévoit, entre autre, une condition suspensive d'obtention par l'acquéreur, dans un délai de 18 mois, à dater de la signature du compromis, d'un permis d'urbanisme ou unique exécutoire, purgé de tout recours et dont le projet global est conforme au schéma directeur de l'Îlot des Pastures. Il est prévu que ce délai peut être prorogé de commun accord entre les parties, conformément à l'article 6.1/ du compromis signé. Le groupe DCB sollicite une prorogation du délai contractuel par la signature d'un avenant prorogeant le délai initial de 18 mois au temps nécessaire pour permettre l'obtention du permis intégré. Ledit permis est actuellement soumis à la décision des Fonctionnaires délégués, techniques et des implantations commerciales compétentes.

Par rapport au stationnement, M. Devin indique que les discussions sont en cours avec le promoteur et la société chargée du développement du stationnement au sein du consortium.

Accord à l'unanimité

FINANCES

7. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2021

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2021 en date du 31 décembre 2021. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 10.551.090,12 €.

Notification

8. Notification de l'approbation sans réformation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2021 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que, la délibération du 28 octobre 2021 par laquelle le Conseil communal vote les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2021, est approuvée sans réformation par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Notification

9. Notification de l'approbation après réformation du budget de l'exercice 2022 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 28 octobre 2021, par laquelle le Conseil communal a voté le budget de l'exercice 2022, a été approuvée après réformation par le Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la Ville.

Mme Robaye indique que la réformation consiste en une augmentation de la recette en IPP qui accroît, par conséquent, le boni présumé.

Notification

10. Contrat de gestion 2022 entre la Ville de Binche et l'Asbl Antenne Centre - ACTV - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la conclusion du contrat de gestion 2022 entre la Ville de Binche et l'Asbl Antenne Centre / ACTV.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

11. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 4ème trimestre 2021

Il est notifié au Conseil communal, la situation de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2021, en date du 31 décembre 2021. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 853.182,92 € (huit cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-deux euros nonante deux cents).

Notification

12. Notification de l'approbation de la Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2021

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 de la Régie Foncière communale est approuvée, telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 28 octobre 2021.

Notification

13. Approbation du Budget 2022 - Notification

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le Budget 2022 de la Régie Foncière communale est approuvé, tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 28 octobre 2021.

Accord à l'unanimité

14. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'indemnités locatives pour rupture de bail à ferme - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 13/12/2021, à savoir :

- approuver la convention d'indemnités locatives pour rupture de bail à ferme pour la parcelle cadastrée section C n° 238a en nature de terre pour une contenance approximative emprise en surface de 32a 50ca occupée par le fermier locataire et moyennant une indemnité s'élevant à 3.250 euros;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

15. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'acquisition d'immeuble en pleine propriété - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 13/12/2021, à savoir:

- approuver la convention d'acquisition d'immeuble en pleine propriété pour la parcelle cadastrée section C n° 238a en nature de terre pour une contenance approximative emprise en surface de 32a 50ca moyennant une indemnité s'élevant à 14.287 euros;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

16. Règlement communal de prime de soutien aux secteurs économiques lourdement impactés par l'annulation du Carnaval 2022 suite aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement de prime de soutien aux secteurs économiques lourdement impactés par l'annulation du Carnaval 2022 suite aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

17. Subsidés 2022 - Dérogation au règlement des sociétés carnavalesques - Approbation

Suite à l'absence d'activités liée à la crise "Covid" en 2021 ainsi qu'à l'annulation des carnivals en 2021, le Conseil communal est invité à approuver le maintien des subsides 2022, aux montants fixés par le règlement des sociétés carnavalesques.

Accord à l'unanimité

18. Subsidés 2022 - Demande d'agr  ation "Pr  sence et Action culturelles" - D  cision

Le Conseil communal est invit      se prononcer quant    la demande d'agr  ation pour l'ann  e 2022, de l'association "Pr  sence et Action culturelles"    P  ronnes.

Accord    l'unanimit  

19. Subsid  s communaux - Rapport annuel 2021 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invit      prendre connaissance du rapport relatif aux subventions en esp  ces et en nature, octroy  es par le Coll  ge en 2021, en vertu de la d  l  gation accord  e le 18 juin 2013.

Accord    l'unanimit  

20. Subsid  s communaux - Exercice 2021 - Agr  ation des associations ayant b  n  fici   de subsid  s en nature - D  cision

Le Conseil communal est invit      proc  der    l'agr  ation des associations qui, au cours de l'ann  e 2021, ont b  n  fici   d'une aide en nature sans pour autant solliciter un subside en esp  ces.

Accord    l'unanimit  

RENOVATION URBAINE

21. R  novation urbaine du quartier de la Montagne (Rue de la Montagne - Rue du Cerf - Rue Saint Ursmer - Rue Lucien Roland) - Arr  t   de subvention et convention ex  cution 2021A

Le Conseil communal est invit      marquer son accord sur :

- l'Arr  t   de subvention et convention-ex  cution SPW-DGO4 d'un montant de 1.328.906,25   , relatif au r  am  nagement des voiries du quartier de la Montagne (rue de la Montagne, rue du Cerf, rue Saint-Ursmer et rue Lucien Roland) estim   par le Service Technique de la Ville au montant de 2.343.750,00   ;
- la r  alisation des travaux du programme aux conditions reprises    l'arr  t   et    la convention;
- le plan d'ordonnancement des d  penses pour les cinq prochaines ann  es;
- la pr  vision des cr  dits selon le plan d'ordonnancement.

Accord    l'unanimit  

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

22. Am  nagement d'une zone d'immersion temporaire (ZIT)    la rue de la R  sistance    Waudrez - Approbation des conditions et du mode de passation - D  cision

Dans le cadre du march   « Am  nagement d'une zone d'immersion temporaire (ZIT)    la rue de la R  sistance    Waudrez », le Conseil communal est invit      :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N   1869, le projet d'avis de march   et le montant estim   du

marché "Aménagement d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à la rue de la Résistance à Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 98.255,00 € hors TVA ou 118.888,55 €, 21% TVA comprise;

- passer le marché par la procédure ouverte;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 481/731-60 (n° de projet 20180023). Le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire;
- transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

23. Aménagement d'une noue de rétention entre le chemin de Bonne Espérance et le RAVeL - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Aménagement d'une noue de rétention entre le chemin de Bonne Espérance et le RAVeL », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1868, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché "Aménagement d'une noue de rétention entre le chemin de Bonne Espérance et le RAVeL", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 136.688,00 € hors TVA ou 165.392,48 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure ouverte;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 481/731-60 (n° de projet 20180023);
- transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

24. Accord-cadre de travaux 2022 - Fossés et ruisseaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2022 - Fossés et ruisseaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1959, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux 2022 - Fossés et ruisseaux", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 105.736,50 € hors TVA ou 127.941,17 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 877/731-60 (n° de projet 20220014).

Accord à l'unanimité

25. Accord-cadre de travaux 2022 - Coussins berlinois et mobilier urbain (PMV, Potelets, personnages indiquant la présence d'enfants,...) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2022 - Coussins berlinois et mobilier urbain (PMV, Potelets, personnages indiquant la présence d'enfants,...) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1960 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux 2022 - Coussins berlinois et mobilier urbain (PMV, Potelets, personnages indiquant la présence d'enfants,...)", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,46 € hors TVA ou 74.999,98 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 423/741-52 (n° de projet 20220051).

Accord à l'unanimité

26. Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2022 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2022", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1968 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2022". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.586,78 € hors TVA ou 60.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 621/731-60 (n° de projet 20220015).

Accord à l'unanimité

27. Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2022 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2022", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1964 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2022". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.966,94 € hors TVA ou 150.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure ouverte;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/731-60 (n° de projet 20220012).

Accord à l'unanimité

28. Rénovation de la cour de l'école de Bray Cité - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Rénovation de la cour de l'école de Bray Cité", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1977 et le montant estimé du marché "Rénovation de la cour de l'école de Bray Cité". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 115.701,70 € hors TVA ou 139.999,06 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 722/723-60 (n° de projet 20220035).

Accord à l'unanimité

29. Remplacement des aérothermes au Service des Travaux - Procédure d'urgence - Approbation des conditions et du mode de passation - Prise d'acte

Dans le cadre du marché "Remplacement des aérothermes au Service des Travaux - Procédure d'urgence", le Conseil communal prend acte de la décision du Collège communal du 31 janvier 2022 d'approuver le cahier des charges N° 1973 et le montant estimé du marché "Remplacement des aérothermes au Service des Travaux - Procédure d'urgence", les conditions étant fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics, le montant estimé s'élève à 33.057,84 € hors TVA ou 39.999,99 €, 21% TVA comprise et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

30. Adhésion Centrale d'achat Forem : DMP2001162 Marché CISCO - 2021/2024 - Décision

Dans le cadre de la Centrale d'achat du FOREM, le Conseil communal est invité à adhérer à la centrale d'achat de « Centrale d'achat Forem : DMP2001162 Marché CISCO » suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention intitulée « Centrale d'achat Forem : DMP2001162 Marché CISCO ».

Accord à l'unanimité

31. Accord-cadre de services - Essais/contrôle qualité des terres/curages et inspections caméra 2022 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de services - Essais, contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2022", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services;
- approuver le cahier des charges N° 1955 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de services - Essais, contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2022". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 €, 21% TVA comprise;

- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/731-60 (n° de projet 20220017).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

32. Eclairage Public - Dossier Cronos n° 373155/373156 - Remplacement des luminaires - Binche - Année 2022 - 574 points - Décision de principe

Dans le cadre du dossier " Eclairage Public - Dossier Cronos n° 373155/373156 - Remplacement des luminaires - Binche - année 2022 - 574 points ", le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur le projet d'"Eclairage Public - Dossier Cronos n° 373155/373156 - Remplacement des luminaires - Binche - année 2022 - 574 points ", établi par ORES ASSES. Le montant est estimé à 313.083,00 € hors TVA ou 378.831,00 €, 21% TVA comprise et détaillé comme suit :
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 426/732-60 (n° de projet 20220053) et sera financé par emprunt et subsides.

M. Piret indique qu'un remplacement des points lumineux a été effectué à la rue Zéphirin Fontaine. Suite au remplacement de ces points lumineux installés des 2 côtés de la voirie par des points lumineux d'un seul côté de celle-ci, il en résulte une pénombre du côté non éclairé.

M. Devin indique qu'il va faire vérifier cela et charge M. Van Houter du suivi.

Accord à l'unanimité

33. Acquisition de 2 véhicules électriques - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition de 2 véhicules électriques », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges N° 1976 et le montant estimé du marché "Acquisition de 2 véhicules électriques". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 53.719,00 € hors TVA ou 65.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 104/743-52 (n° de projet 20220028) par emprunts.

Mme Philippe indique que des questions se posent par rapport à la sécurité de ces véhicules, en cas d'incendie, notamment lorsqu'ils se trouvent stationnés dans les parkings souterrains. Elle souhaite savoir si la Ville prévoit quelque chose par rapport à ce risque.

M. Tilmant précise que la thématique a été discutée à l'occasion du dernier Conseil de la Zone Hainaut Centre et qu'un équipement de la Zone a été envisagé afin de faire face à ce type d'incendie.

Accord à l'unanimité

34. Acquisition d'un tracteur avec nacelle élévatrice de 15 mètres - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un tracteur avec nacelle élévatrice de 15 mètres », le Conseil communal est invité :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier des charges N° 1974 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un tracteur avec nacelle élévatrice de 15 mètres". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 173.553,72 € hors TVA ou 210.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/743-53 (n° de projet 20220039).

Accord à l'unanimité

35. Accord-cadre 2022 - Acquisition de camionnettes type "pick-up" cabine simple et double avec benne basculante pour le service des travaux et des fossoyeurs - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre 2022 de fourniture de camionnettes type "pick-up" cabine simple et double avec benne basculante pour le service des travaux et des fossoyeurs », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges N° 1975 et le montant estimé du marché "Accord-cadre 2022 de fourniture de camionnettes type "pick-up" cabine simple et double avec benne basculante pour le service des travaux et des fossoyeurs". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 132.200,00 € hors TVA ou 159.962,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2022, articles 421/743-52 (n° de projet 20220038) et 878/743-52 (n° de projet 20220043).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

36. Convention relative aux hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE - Approbation

Dans le cadre du dossier « Convention relative aux hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE », le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention relative aux hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE entre cette dernière et la Ville de Binche, jointe en annexe de la présente, pour en faire partie intégrante. Le coût annuel est estimé à 60.000,00 €;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 421/12401-06 et qui sera inscrit les années suivantes.

Accord à l'unanimité

37. Déclassement d'un véhicule de marque Renault Kangoo immatriculé « DKS-803 » et d'un véhicule de marque Citroën Xsara immatriculé « XLU-169 » - Véhicules du Service des travaux - Décision

Dans le cadre du déclassement de véhicules, le Conseil communal est invité à :

- procéder au déclassement du véhicule de marque « Renault - Kangoo » immatriculé « DKS-803 », numéro de châssis VF1FC0BAF24814202, première mise en circulation le 07 avril 2003;
- procéder au déclassement du véhicule de marque « Citroën - Xsara » immatriculé « XLU-169 », numéro de châssis VF7N1DHYF36522969, première mise en circulation le 01 janvier 1999 et portant le numéro de compte particulier comptable 053220000000051;
- charger le Collège communal d'exécuter la décision du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

38. Adhésion Centrale d'achat de la Région Wallonne (Service Public de Wallonie) - Décision

Dans le cadre de la Centrale d'achat de la Région, le Conseil communal est invité à adhérer à la centrale d'achat de la Région wallonne (Service Public de Wallonie) suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention d'adhésion.

Accord à l'unanimité

39. Concession de service relative à l'enlèvement et à l'entreposage de véhicules trouvés/abandonnés et/ou gênants sur la voie publique sur réquisition de la Zone de Police Anderlues-Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre de la « Concession de service relative à l'enlèvement et à l'entreposage de véhicules trouvés, abandonnés et/ou gênants sur la voie publique sur réquisition de la Zone de Police Anderlues-Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de la concession de service;
- approuver le cahier des charges N° 1956 ayant pour objet "Concession de service relative à l'enlèvement et à l'entreposage de véhicules trouvés, abandonnés et/ou gênants sur la voie publique sur réquisition de la Zone de Police Anderlues-Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des contrats de concession;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de la concession.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

40. Rapport d'avancement intermédiaire 2021 des activités du Conseiller en Energie - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'avancement intermédiaire 2021 des activités du Conseiller en Energie, qui sera communiqué à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, dans le cadre de la charte « Energ'Ethique », à laquelle la ville de Binche a adhéré.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

41. Approbation des conventions de partenariat et paiement de la subvention « article 20 » aux différents partenaires du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2022 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises pour l'année 2022;
- marquer son accord sur le paiement de la subvention article 20 aux Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises (conventions) pour l'année 2022;
- prendre connaissance du paiement de la subvention article 20 à l'Asbl Espace Environnement (marché public attribué en date du 08 juin 2020) pour l'année 2022.

Accord à l'unanimité

42. Approbation des conventions de partenariat et paiement des prestations des partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2022 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Caritas et Masaber pour l'année 2022;
- marquer son accord sur le paiement des subventions aux Asbl Caritas et Masaber (conventions) pour l'année 2022;
- prendre connaissance du paiement des subventions aux Asbl 6 Beaufort, Braseap, la conciliation éthique (marchés publics attribués en 2020) pour l'année 2022.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

43. Enseignement de Promotion Sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2021/2022 - Convention avec le Forem - Cours de « Technicien en programmation » - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 6 décembre 2021, point n°17, relative à la décision d'adopter la convention avec le Forem au nom de l'Institut Supérieur Plus Oultre, pour l'organisation des cours de « Technicien en programmation », pour l'année 2022.

Accord à l'unanimité

44. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2017/2018 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2017/2018.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2018/2019 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2018/2019.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2019/2020 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2019/2020.

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

47. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs de l'année 2022 - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche durant l'année 2022, le Service des Sports demande l'octroi d'une provision de trésorerie de 2000 € pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

48. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Quartier des Archers - Décision

Le Conseil communal est invité à interdire le stationnement à Binche, à la rue des Archers, sur le tronçon compris entre l'avenue Charles Deliège et la rue Bard.

Accord à l'unanimité

49. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Courte interdiction de stationner à Ressaix à la Chaussée Bruneault n° 233 - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route visant à instaurer une courte interdiction de stationner à Ressaix, à la Chaussée Bruneault au n° 233.

Accord à l'unanimité

50. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un stationnement PMR à Ressaix à la cité Noël Lustre n° 78 - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix,

à la cité Noël Lustre n°78.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

51. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2021 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 16 décembre 2021.

Accord à l'unanimité sans remarque

REGIE FONCIERE

52. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation du projet d'acte d'une partie des parcelles cadastrées section C n° 389d et 390a - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte pour :

- la parcelle cadastrée section C n° 389d en nature de terre pour une contenance approximative emprise en surface de 29a 61ca;
- la parcelle cadastrée section C n° 390a en nature de pâture pour une contenance approximative emprise en surface de 26a 91ca;

moyennant la somme globale de 24.509, 89 € pour les 2 parcelles.

Accord à l'unanimité pour l'inscription du point en urgence
Accord à l'unanimité pour le vote du point

*

La séance est levée.

*

Séance du Conseil du 17 février 2022 à 19h00

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
53	Pompier volontaire - Litige - Transaction - Décision	jur
54	Convention de mise à disposition d'un travailleur entre l'Administration communale de la Ville de Mons et l'Administration communale de la Ville de Binche - Décision	Pers.
55	Asbl ALE de Binche - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision	Eco.
56	AIS ABEM - Démission d'un représentant désigné par la Ville au Conseil d'Administration- Remplacement - Décision	Eco.
57	ISSH - Démission d'un représentant désigné par la Ville au Conseil d'Administration- Remplacement - Décision	Eco.
58	SWDE - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision	Eco.
59	CENEO - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement - Décision	Eco.
60	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 6 Implantation de l'avenue du Charbonnage 12 à 7120 Estinnes-Au-Val - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	Ens
61	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2021 et 1er octobre 2021 - Ratification	Ens
62	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 3 Implantation de la rue du Clerfayt 13 à 7131 Waudrez - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	Ens
63	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 5 Implantation de la rue de Ressaix 7 à 7134 Ressaix - Article 60 - Renouvellement de la convention de mise à disposition (art.60 §7) - Ratification	Ens
64	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 6 Implantation de la rue de la Fraternité à 7130 Binche - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	Ens
65	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 4 Implantation de la rue des Ecoles 9 à 7133 Buvrinnes - Article 60 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition - Ratification	Ens
66	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 4 Implantation de	Ens

	la rue des Ecoles 9 à 7133 Buvrines - Article 60 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition (art.60 §7) - Ratification	
67	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 6 Implantation de la rue de Versailles à 7130 Binche - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	Ens
68	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 6 Implantation de la rue Salvador Allende 63 à 7134 Leval-Trahegnies - Article 60 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition (art.60 §7) - Ratification	Ens
69	Enseignement Fondamental - Personnel - Année scolaire 2016/2017 - Démission d'office d'une institutrice Maternelle à titre définitif - Décision	Ens
70	Enseignement fondamental - Année scolaire 2020/2021 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à raison de 13 périodes par semaine - Au 1er septembre 2020 - Au 14 septembre 2020 - Au 1er octobre 2020 - Décision	Ens
71	Enseignement fondamental - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 24/24è par semaine - A partir des 1er septembre et 1er octobre 2020	Ens
72	Enseignement primaire - Année scolaire 2021/2022 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire au 1er septembre, 1er octobre et 15 octobre 2021- Ratification	Ens
73	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Périodes supplémentaires COVID - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médicosociaux d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021 - Ratification	Ens
74	Enseignement fondamental - Binche 5 : Direction - Année scolaire 2021/2022 - Désignation d'un(e) remplaçant(e) en qualité de Directeur(trice) d'école à titre temporaire à partir du 1er septembre 2021 et ce jusqu'à la désignation d'un(e) directeur(trice) temporaire pour un emploi de plus de 15 semaines dans une fonction de directeur/trice dans une école maternelle/primaire/fondamentale - Ratification	Ens
75	Enseignement maternel - Année scolaire 2012/2013 - Désignation d'une institutrice maternelle dans un contrat APE du 9/11/2012 au 8/02/2013 - 13/26è périodes par semaine - Décision	Ens
76	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Démission d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine à partir du 06 décembre 2021 - Ratification	Ens
77	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 6 Implantation de	Ens

	la rue Salvador Allende 63 à 7134 Leval-Trahegnies - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	
78	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 5 Implantation de la rue de Ressaix 7 à Ressaix - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	Ens
79	Enseignement maternel - Année scolaire 2021/2022- Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire et à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 6 - Implantation de la rue de Versailles à Binche - Ratification	Ens
80	Enseignement maternel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 01 septembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 à l'école communale fondamentale Binche 2 - Implantation rue des érables à Péronnes-Lez-Binche - Ratification	Ens
81	Enseignement Fondamental - Année scolaire 2021/2022 - Ecole Communale Fondamentale Binche 3 - Implantation de la rue de la Pépinière 57 à Binche - Article 60 - Convention de mise à disposition - Ratification	Ens
82	Enseignement maternel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 01 septembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 à l'école communale fondamentale Binche 5 - Implantation rue de la Fontaine 356 à Leval-Trahegnies - Ratification	Ens
83	Enseignement maternel - Année scolaire 2021/2022 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle à raison d'un temps plein du 07/10/2021 au 15/10/2021 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3 - Implantation rue des Arquebusiers 41 à Binche - Ratification	Ens
84	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2021/2022 - Personnel - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire à raison de 12 heures par semaine à partir du 10 janvier 2022 à charge ville - Ratification	Ens
85	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2021/2022 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire à raison de 9 heures par semaine à partir du 1er septembre 2021 à charge Ville - Ratification	Ens
86	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2021/2022 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 4 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2021 et à charge des deniers communaux - Ratification	Ens

87	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2021/2022 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 2 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2021 à charge des deniers communaux - Ratification	Ens
----	---	-----